

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice :

19

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 26 mai, le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 21 mai 2025 s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de M. BERTHOMIER, Maire.

Présents :

13

Votants :

13

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Thierry MEROT est désigné et accepte cette fonction.

PRESENTS : C. BERTHOMIER, T. MEROT, N. FAVRE, D. MORAIN, C. ALLERA, N. MOLLARD, P. GUILLOU, J. BON BETEMPS-PETIT, F. VINIT, B. GAUTHIER, A. VINCENT, D. COUSTEIX, L. DECROIX

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : B. WEILAND, EL. PARENT, EV. PARENT, V. SANZO, G. PETIT

DELIBERATION N° 2025-33

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF

Suite aux échanges intervenus avec les services de la Préfecture de la Savoie et du service de gestion comptable de Chambéry, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget primitif.

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	DM
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	704299.09	12595	716 894.09

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative dans les conditions definies ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait conforme

Le maire,
 Christian BERTHOMIER



La secrétaire de séance,
 Thierry MEROT

